

Lundi 8 mars 2010

Temps forts du 22/02/2010 au 05/03/2010 No. 73

[22 février](#)

Nouvelles rubriques sur le site Internet du TPIY

L'équipe en charge du site Internet du Tribunal a enrichi le site de deux nouvelles rubriques.

La première est une carte interactive sur l'exécution des peines. La carte affiche tous les pays qui ont signé un accord sur l'exécution des peines avec le Tribunal. La rubrique comporte une liste des accusés qui ont été déclarés coupables par le TPIY ; lorsque les internautes sélectionnent un détenu, ils sont directement renvoyés sur le pays où celui-ci purge ou a purgé sa peine.

La seconde nouvelle rubrique est une compilation des allocutions et discours donnés par les hauts représentants du TPIY.

[25 et 26 février](#)

Le début du procès de Zdravko Tolimir est une étape importante : le défendeur était le dernier accusé en attente de procès

Le procès de Zdravko Tolimir, ancien officier haut gradé de l'Armée serbe de Bosnie (VRS), a débuté le 26 février. La déclaration liminaire de l'Accusation a été entendue pendant deux jours. Le Bureau du Procureur commencera à présenter ses preuves le jeudi 11 mars.

Le procès de Tolimir est le dernier à commencer au Tribunal, jusqu'à ce que les deux fugitifs (Goran Hadžić et Ratko Mladić) soient arrêtés et livrés au Tribunal.

Zdravko Tolimir doit répondre de génocide, d'entente en vue de commettre le génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre entre juillet et novembre 1995 contre des Musulmans de Bosnie à Srebrenica et de Žepa (Bosnie-Herzégovine orientale). Pendant la période couverte par l'acte d'accusation, Zdravko Tolimir était le commandant adjoint chargé du renseignement et de la sécurité, au sein de l'état-major principal de la VRS. Il était de ce fait l'un des sept commandants adjoints qui rendaient directement compte au commandant de l'état-major principal, le général Ratko Mladić. Zdravko Tolimir est mis en cause pour sa participation alléguée au meurtre de prisonniers musulmans de Bosnie qui étaient détenus temporairement dans différents endroits, dans les secteurs de Bratunac et de Zvornik, après la chute de l'enclave de Srebrenica. L'acte d'accusation fait état de plus d'une douzaine de meurtres perpétrés à grande échelle, et reproche entre autres à Zdravko Tolimir d'avoir supervisé l'exécution sommaire, par un détachement de la VRS, de plus de 1 700 hommes et garçons à la ferme militaire de Branjevo et au centre culturel de Pilica. L'acte d'accusation initialement établi contre Zdravko Tolimir a été confirmé le 10 février 2005 et rendu public le 25 février 2005. Zdravko Tolimir a été arrêté le 31 mai 2007 et placé sous la garde du Tribunal le lendemain.

[2 mars](#)

Affaire Karadžić : reprise et ajournement du procès dans l'attente de la décision de la Chambre d'appel

Après l'achèvement de la déclaration liminaire de Radovan Karadžić, les 1^{er} et 2 mars, la Chambre de première instance a émis une décision orale ajournant le procès jusqu'à nouvel ordre.

Le 26 février, la Chambre de première instance a refusé de faire droit à une requête de Karadžić sur l'ajournement du procès. L'accusé a déposé, le 1^{er} mars, une demande d'autorisation de faire appel. Dans sa décision orale, la Chambre de première instance a accordé à l'accusé le droit de faire appel et a déclaré qu'il était dans l'intérêt de la justice d'ajourner le procès jusqu'à ce que la Chambre d'appel se soit prononcée.

[4 mars](#)

Le Procureur rencontre le Président de l'Union Européenne

Serge Brammertz s'est rendu à Bruxelles où il a rencontré des hauts représentants de l'Union Européenne dont le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy (Belgique). C'était leur première rencontre depuis la nomination de M. Van Rompuy à ce poste.

Frederick Swinnen, le Conseiller Spécial du Procureur, a déclaré au point de presse hebdomadaire du mercredi 3 mars que lors de la rencontre, le Procureur fournirait des informations concernant les activités de son Bureau, sur les procès en cours et en appel, sur la stratégie d'achèvement et concernant la coopération des États. Serge Brammertz devait également souligner l'importance de l'assistance de l'UE au Bureau du Procureur.

CALENDRIER DES AUDIENCES 8 MARS- 19 MARS

LUNDI 8 MARS

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Djordević , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Gotovina et consorts , Procès 14:15 – 19:00, Prlić et consorts , Procès

MARDI 9 MARS

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Djordević , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Prlić et consorts , Procès 14:15 – 19:00, Šešelj , Procès

MERCREDI 10 MARS

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès 14:15 – 19:00, Perišić , Procès
Salle d'audience II	14:15 – 19:00, Djordević , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Prlić et consorts , Procès 14:15 – 19:00, Šešelj , Procès

JEUDI 11 MARS

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Djordević , Procès 14:15 – 19:00, Perišić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Prlić et consorts , Procès 14:15 – 19:00, Tolimir , Procès

VENDREDI 12 MARS

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Djordević , Procès 14:15 – 19:00, Perišić , Procès
Salle d'audience III	14:15 – 19:00, Tolimir , Procès

LUNDI 15 MARS

Salle d'audience I	14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Djordević , Procès
Salle d'audience III	14:15 – 19:00, Prlić et consorts , Procès

MARDI 16 MARS

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Djordević , Procès 14:15 – 15:15, Lukić & Lukić , Conférence de mise en état
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Perišić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès 14:15 – 19:00, Šešelj , Procès

MERCREDI 17 MARS

Salle d'audience I	14:15 – 19:00, Djordević , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Prlić et consorts , Procès 14:15 – 19:00, Šešelj , Procès

JEUDI 18 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

VENDREDI 19 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 27 sont en cours d'exécution de peine, 29 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel et 25 sont en procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint : +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante : +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
